



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 3 mars 2025, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1685-2025 SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE

QUE ce règlement a pour objet de permettre à la Ville d'appliquer un droit de préemption sur certains immeubles, tels que mentionnés au règlement en vertu de l'article 572.0.1 de la *Loi sur les citées et villes* ;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à les consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale ».

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 5 mars 2025.

Mélanie Côté
Assistante-greffière